



## Résiliation de mutuelle Imde

Par **seed24**, le **27/10/2008** à **15:25**

En septembre, l'entreprise dans laquelle j'ai fait mon stage me propose un CDI. Le contrat inclue une souscription à une mutuelle obligatoire. Je contacte alors la LMDE pour résilier ma mutuelle étudiante. Par téléphone, on me dit que le contrat est conclu pour 1 an et qu'il est impossible de le résilier.

Que dois-je faire?

Par **charenton**, le **27/10/2008** à **23:29**

Bonjour

dès lors que votre mutuelle est obligatoire (Attestation de votre employeur+date d'entrée dans l'entreprise ) il y a une résiliation de l'assurance santé+effet rétroactif des cotisations

Par **jerome1606**, le **09/01/2009** à **12:44**

As-tu réussi à résilier ton contrat avec la LMDE?

Je suis dans le même cas que toi, j'ai su que j'étais embauché peu après la date limite pour demander la résiliation donc je ne sais plus quoi faire. J'ai donc deux mutuelles maintenant... C'est quand même fou d'avoir une mutuelle étudiante alors que l'on n'est pas étudiant et

qu'on a rien demandé.

En septembre dernier, on m'a dit au centre de Grenoble que je pouvais résilier en donnant une attestation de mon autre mutuelle. C'est ce que j'ai fait mais j'ai eu une réponse négative. D'après que j'ai vu sur différents forums, cela arrive chaque année et jusqu'à présent, je n'ai pas trouvé de pistes sérieuses pour résilier.

A part bloquer les prélèvements, je ne vois pas ce que je peux faire. Avez-vous des pistes?

Par **jeetendra**, le **09/01/2009** à **13:26**

bonjour, sur accueil d'experatoo, lisez mon article sur la résiliation de son contrat d'assurance santé, cordialement

Par **BenR**, le **28/05/2009** à **14:54**

J'ai été dans le même cas.

Après mes études, j'ai conservé la LMDE (en mutuelle) parce que cela m'arrageait ainsi.

Quelques temps plus tard, je suis embauchée et mon employeur me 'propose' une mutuelle obligatoire.

J'ai écumé le net.

Pas de solution franche et tranchée.

Alors j'y suis aller au culot.

J'ai demandé à mon employeur de me faire un certificat qui expliquait que ma mutuelle actuelle m'était imposée du fait de mon embauche. J'y ait joint un courrier demandant la résiliation de mon contrat.

Et j'ai envoyé le tout en lettre recommandé.

Et pour boucler la boucle, j'ai bloqué le prélèvement auprès de ma banque.

La LMDE a tout de même essayé de me prélever une fois... sans effet.(juste quelques frais de banque)

Et depuis... je suis tranquille, pas de nouvelles de la LMDE.

Par **marie**, le **14/07/2011** à **23:45**

bonjour,

Ou avez-vous adresser le courrier de résiliation pour la LMDE? A votre agence?

Par **bellamour**, le **08/10/2013** à **13:02**

[fluo]bonjour[/fluo]

qui peut me donner un n° valide de la LMDE impossible de les avoir merci

Par **Nico37**, le **04/01/2014** à **00:49**

[fluo]bonjour[/fluo]

mutuelles-sgpa.fr

Par **Barno**, le **13/01/2014** à **15:35**

Bonjour Cid24,

dans le cas d'une résiliation de cotisations mutuelles, il existe deux cas. Vous trouverez les informations en suivant ce lien : <http://www.>

J'espère avoir pu vous aider davantage.

Bonne journée,

Guixxxxxx

**Bonjour Barno,**

***Vos seules interventions sur ce forum ayant pour objet de renvoyer les participants sur votre site, on peut considérer cela comme du spam.***

***Vous avez déjà été averti plusieurs fois sans en tenir compte.***

***Merci de ne pas continuer...***